

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX**

DELIBERATION N° 2022-36 DU 22 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 4	Absent : 1
Représentée : 1	Votants : 5
POUR : 5	CONTRE : 0
Abstention : 0	Quorum : 3

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-deux à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Anne COURTIAL et Didier GABRIEL, Marie-Dominique SELETTI

Absent excusée : Mélanie COT

Procuration : Mélanie COT à Anne COURTIAL

Secrétaire de séance : Virginie BROS-FACER

Date de convocation : 13/10/2022

Date d'affichage : 13/10/2022

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que les crédits qui ont été alloués lors du vote du budget aux articles :

- 203 – Frais d'études, recherche et développement ;
- 2184 – Matériel de bureau et mobilier ;

sont insuffisants. Il convient de régulariser la situation.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 :

	Dépenses		Recettes	
	Désignation	Montant	Désignation	Montant
Investissement	203 – Frais d'étude, recherche et développement	+28 050 €	021 – Virement de la section fonctionnement	+33 693 €
	2184 – Matériel de bureau et mobilier	+5 643 €		
Fonctionnement	023 – Virement de la section fonctionnement	+33 693 €		



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte la décision modificative suivante :

	Dépenses		Recettes	
	Désignation	Montant	Désignation	Montant
Investissement	203 – Frais d'étude, recherche et développement	+28 050 €	021 – Virement de la section fonctionnement	+33 693 €
	2184 – Matériel de bureau et mobilier	+5 643 €		
Fonctionnement	023 – Virement de la section fonctionnement	+33 693 €		

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Fait et délibéré à Castex, le 22 octobre 2022

La secrétaire de séance,
Virginie BROS-FACER

Madame La Maire,
Anne COURTIAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte le 25 OCT 2022
Après dépôt en sous-préfecture le 25 OCT 2022
Après publication ou notification le 25 OCT 2022

